



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 50216

### Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur l'instruction qui semble avoir été élaborée par le service de la législation fiscale relative au régime d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle concernant les associations régies par la loi du 1er juillet 1901. Il semblerait que l'existence du nombre d'associations oeuvrant dans le domaine social, culturel, scolaire et sportif puisse être menacée par cette disposition qui assimilerait à l'excès le fait de proposer des services demandant une participation financière pour satisfaire les attentes de sociétaires, avec une opération commerciale ordinaire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les critères retenus par cette instruction ainsi que les délais dans lesquels elle pourra être accessible à la connaissance du public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Merville Denis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50216

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1590